

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Bannalec, Baye, Bénodet, Clohars-Carnoët, Clohars-Fouesnant, Concarneau, Coray, Fouesnant, La Forêt-Fouesnant, Le Trévoux, Leuhan, Melgven, Mellac, Moëlan-sur-Mer, Névez, Pleuven, Pont-Aven, Riec-sur-Belon, Rosporden, Saint-Evarzec, Saint-Yvi, Scaër, Tourc'h, Trégunc

Projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux Sud Cornouaille

Par arrêté préfectoral du 21 juillet 2016, le préfet du Finistère a ordonné, conformément aux dispositions du code de l'environnement, l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Sud Cornouaille présenté par le Président de la commission locale de l'eau du SAGE Sud Cornouaille.

L'enquête se déroule pendant 33 jours consécutifs, **du lundi 22 août 2016 au vendredi 23 septembre 2016 inclus** dans les mairies des communes citées supra.

Pendant toute la durée de l'enquête, les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier dans les mairies des communes concernées, à la sous-préfecture de Châteaulin, ainsi qu'en préfecture du Finistère, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils peuvent consigner leurs observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, les adresser par écrit ou par voie électronique au président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête (mairie de Fouesnant – Place Général de Gaulle – 29170 FOUESNANT - contact@ville-fouesnant.fr).

Le dossier d'enquête publique, qui comporte notamment une évaluation environnementale ainsi que l'information de l'autorité environnementale en date du 9 décembre 2015, peut également être consulté aux adresses suivantes : <http://sage-sud-cornouaille.fr/>, www.finistere.gouv.fr. Les observations du public sont consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication auprès de la préfecture du Finistère du dossier d'enquête publique dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

M. Jean-Yves GALLIC, colonel de gendarmerie en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de RENNES.

Mme Karine VALTON, professeur des écoles en retraite, est nommée en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Elle remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire enquêteur reçoit les déclarations écrites et orales des intéressés en mairie de :

Communes	Dates	Heures
Fouesnant	Lundi 22 août 2016	de 09h00 à 12h00
Concarneau	Mardi 30 août 2016	de 09h00 à 12h00
Scaër	Lundi 5 septembre 2016	de 14h00 à 17h00
Rosporden	Vendredi 9 septembre 2016	de 09h 00 à 12h00
Riec-sur-Belon	Mercredi 14 septembre 2016	de 14h00 à 17h00
Fouesnant	Vendredi 23 septembre 2016	de 13h30 à 16h30

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance dans les mairies où s'est déroulée l'enquête, en sous-préfecture de Châteaulin ainsi qu'en préfecture du Finistère, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents sont également mis en ligne sur le site internet de la préfecture. Les personnes désirant obtenir communication du rapport et des conclusions doivent en exprimer la demande auprès des services de la préfecture du Finistère.

Le préfet du Finistère est compétent pour prendre la décision d'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Sud Cornouaille.